

MAIRIE

Presinge, le 18 mai 2026

## La Commune de Presinge s'oppose au projet d'autoroute Machilly-Thonon (A412)

Le Conseil administratif de la Commune de Presinge annonce avoir formellement décidé de déposer une opposition dans le cadre de l'enquête publique relative au projet d'autoroute Machilly-Thonon-les-Bains (A412).

Cette décision fait suite à une analyse approfondie du dossier soumis à consultation, ainsi qu'aux préoccupations exprimées de longue date par le Conseil municipal et les habitants de la commune.

### Un impact direct et significatif sur le territoire communal

La Commune de Presinge serait directement concernée par une augmentation importante du trafic routier sur plusieurs axes, notamment :

- la route de Juvigny (douane de la Renfile),
- la route de Cara,
- la route de Presinge et de Basselat,
- ainsi que la route de Jussy.

Les projections disponibles laissent entrevoir une hausse significative des flux de circulation, avec des conséquences directes sur la qualité de vie des habitants, en termes de nuisances sonores, de pollution et de sécurité routière.

### Un projet en contradiction avec les objectifs environnementaux et de mobilité

La Commune relève que le projet d'autoroute entraînerait une augmentation importante des émissions de gaz à effet de serre, favoriserait le trafic individuel motorisé au détriment des transports publics et entrerait en concurrence directe avec le développement du Léman Express.

Dans un contexte de transition écologique, la Commune considère que les investissements doivent prioritairement être orientés vers le renforcement des transports publics et des solutions de mobilité alternatives.

### Des études jugées insuffisantes et lacunaires

Le Conseil administratif estime que plusieurs éléments du dossier sont incomplets ou insuffisamment documentés, en particulier les impacts sur le territoire suisse, les effets sur les flux transfrontaliers, les conséquences sur la biodiversité ainsi que les mesures d'accompagnement nécessaires en matière de sécurité routière.

La Commune regrette également le délai particulièrement court accordé pour l'analyse d'un dossier de plusieurs milliers de pages.

### Une volonté de défendre les intérêts de la population

Par cette opposition, la Commune de Presinge entend protéger la qualité de vie de ses habitantes et habitants, garantir la sécurité des usagers, préserver son environnement et défendre une vision cohérente et durable de la mobilité transfrontalière.

### Et maintenant ?

La procédure d'opposition s'inscrit dans le cadre légal de l'enquête publique en cours. La Commune poursuivra son engagement dans ce dossier et se réserve le droit d'entreprendre toute démarche nécessaire pour faire valoir ses intérêts.